



Actions de qualification et de requalification des salariés et des demandeurs d'emploi

Article 3.1 axe 2

## Opérations programmées

### OPCA – POE

Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi

18 Octobre 2011

Organisme bénéficiaire	prévisionnel pour l'organisme bénéficiaire	prévisionnel de prise en charge du FPSPP	%
AFDAS	53 550,00€	53 550,00€	100%
AGEFAFORIA	144 000,00€	84 000,00€	58.33%
AGEFOS	2 940 000,00€	2 940 000,00€	100%
FAF SAB	210 000,00€	210 000,00€	100%
FAF TT	560 000,00€	560 000,00€	100%
FAFIH	196 000,00€	196 000,00€	100%
FAFSEA	600 000,00€	525 000,00€	87.50%
FORMAHP	432 670,00€	233 240,00€	53.91%
FORCO	696 500,00€	696 500,00€	100%
INTERGROS	180 000,00€	105 000,00€	58.33%
OPCA 2	28 000,00€	28 000,00€	100%
OPCA BAT	857 500,00€	857 500,00€	100%
OPCA TP	673 750,00€	673 750,00€	100%
OPCA TRANSPORTS	1 750 000,00€	1 750 000,00€	100%
OPCAIM	800 000,00€	700 000,00€	98.66%
OPCALIA	1 942 500,00€	1 942 500,00€	100%
PLASTIFAF	390 000,00€	210 000,00€	53.85%
UNIFAF	90 300,00€	90 300,00€	100%
OPCA PL	21 840,00€	21 840,00€	100%
<b>TOTAUX</b>	<b>12 566 610,00€</b>	<b>11 877 180,00€</b>	<b>94.51%</b>

*Ces budgets concernent la maquette financière 2011 de la Convention cadre du 15 Mars 2010.*

*Pour un accès direct à la fiche synthétique de l'opération de l'OPCA choisi, cliquez svp sur le nom de cet organisme dans le tableau ci-dessus.*

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Cette opération vise la formation de 30 demandeurs d'emploi, dont 90 % de jeunes de moins de 30 ans et 30 % de bas niveaux d'instruction (niveau V et infra), pressentis pour occuper un poste dans les secteurs de la culture, de la communication, des loisirs. Conformément au cadre légal du dispositif POE individuelle, ce poste aura préalablement fait l'objet d'un dépôt d'offre d'emploi auprès de Pôle emploi. Par la suite, un processus pluripartite s'engagera entre Pôle emploi, l'AFDAS, l'entreprise et un organisme de formation afin de former le demandeur d'emploi et de s'assurer de sa bonne intégration au sein de l'entreprise.

Les formations dont bénéficieront les participants dureront en moyenne 255 heures. Leur nature et leur durée seront dictées par l'offre d'emploi à laquelle elles prépareront le demandeur d'emploi ainsi que par les besoins de celui-ci. Elles seront cofinancées par Pôle emploi à hauteur de 8 € par heure (5 € dans le cas de formations réalisées en interne), et par le FPSPP dans la limite de 7 € par heure.

Dans le cadre de cette opération, l'AFDAS apportera, par l'intermédiaire de ses chargés de mission implantés au niveau régional, ses connaissances métiers dans les secteurs de la culture, de la communication et des loisirs, conférant ainsi une réelle pertinence aux formations mises en œuvre.

### Résultats attendus

Nombre de participant : 30 demandeurs d'emploi, dont Bas niveaux de formation (niveau V et infra) : 9 (30 %), Jeunes de moins de 30 ans : 27 (90 %), Durée moyenne de formation : 255 heures.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

L'opération comporte deux actions :

**1/ Animation et coordination de l'opération.**

Cette action comprend :

- a) une communication générale
- b) des actions de communication développées avec les partenaires de l'AGEFAFORIA (journée d'insertion avec le Pôle Emploi / Promotion des métiers des Industries Alimentaires avec les IFRIA).
- c) des actions de communication ciblées (entretiens avec les adhérents).

**2/ Formation et qualification des demandeurs d'emploi.**

Cette action comprend :

- la construction de parcours de formation intégrant les besoins spécifiques des entreprises et prenant en compte le niveau de qualification et de compétences du demandeur d'emploi recruté.
- la mise en place des formations avec les organismes de formation reconnus sur le bassin d'emploi concerné.
- l'évaluation de l'action par sollicitation de l'entreprise concernée (intégration du nouvel embauché, retour sur expérience avec Pôle Emploi...).

### Résultats attendus

Nombre total de participants visé : 60 demandeurs d'emploi dont : Niveaux V et infra V : 34 participants (soit 56%), Jeunes de moins de 30 ans : 20 participants (soit 33%).

Durée moyenne d'une formation : 200 heures.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### **Opération**

Face aux difficultés persistantes de recrutement des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) dans les secteurs en tension ou ceux qui connaissent des mutations techniques ou économiques, Pôle Emploi et AGEFOS PME ont signé une convention-cadre (le 26 janvier 2011). Cette convention formalise le renforcement de leur coopération par des actions concertées pour favoriser le développement de l'emploi, de la formation professionnelle et de la professionnalisation afin d'aider les salariés et demandeurs d'emploi à sécuriser leur mobilité professionnelle.

L'objectif de la POE est de former un demandeur d'emploi, préalablement à son embauche, en fonction des exigences et compétences d'une offre d'emploi, déposée à Pôle Emploi.

Il s'agit de :

- développer un recours croissant et efficient à la formation professionnelle en amont de la prise de poste dans l'objectif de repositionner durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail
- mobiliser l'expertise d'AGEFOS PME, sa connaissance des entreprises (TPE-PME principalement) et des besoins en compétences ; renforcer son rôle dans le champ d'intervention de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale pour la construction des parcours de formation ; et développer une offre de service spécifique en direction des entreprises (conseil, analyse des besoins en compétences, aide au recrutement).

### **Résultats attendus**

Nombre total de participants visés : 1400 demandeurs d'emploi dont : Niveaux V et infra V : 770 participants (soit 55%), Jeunes de moins de 30 ans : 530 participants (soit 37,9%), 630 femmes (soit 45 %)

Durée moyenne d'une formation : 300 heures.

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### **Opération**

L'opération « Mise en œuvre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi dans l'artisanat du BTP » portée par le FAF.SAB vise la formation de 100 demandeurs d'emploi, dont 50% de jeunes, dans le cadre de la POE. Elle se déroulera entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 décembre 2012.

L'opération comporte une seule action, dont l'objectif est de :

- promouvoir le dispositif POE voulu par les partenaires sociaux et le gouvernement via une action de communication nationale déclinée régionalement ;
- initier le partenariat régional avec Pôle emploi en vue d'analyser les besoins du secteur, des entreprises et des salariés et développer les synergies entre les acteurs de l'emploi et ceux de la formation professionnelle ;
- contribuer à l'insertion durable de 100 demandeurs d'emploi dans le secteur de l'artisanat du BTP dont 50 jeunes relèveront des publics de moins de 30 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Le FAF.SAB s'engage notamment à respecter les sorties visées de la POE à savoir : CDD de 12 mois ou plus, CDI, contrat de professionnalisation.

#### **Résultats attendus**

##### Résultats attendus

Cette opération vise 100 demandeurs d'emploi, dont : 80 demandeurs d'emploi de niveau V et infra (80%) et 50 jeunes de moins de 30 ans (50%)  
Durée moyenne d'une formation : 300h.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### **Opération**

Cette opération vise la formation de 200 demandeurs d'emploi, dont 75 % de jeunes de moins de 30 ans, pressentis pour occuper un poste dans le secteur du Travail Temporaire. Conformément au cadre légal du dispositif POE, ce poste aura préalablement fait l'objet d'un dépôt d'offre d'emploi auprès de Pôle emploi. Par la suite, un processus pluripartite s'engagera entre Pôle emploi, le FAF.TT, l'entreprise et un organisme de formation afin de former le demandeur d'emploi et de s'assurer de sa bonne intégration au sein de l'entreprise.

Les formations dont bénéficieront les participants dureront au maximum 400 heures, et viseront, pour la plupart, à préparer les demandeurs d'emploi à l'exercice des métiers suivants : responsable d'agence, commercial, recruteur, assistant(e).

Dans le cadre de cette opération partenariale, le FAF.TT apportera ses connaissances métiers dans le secteur du Travail Temporaire conférant ainsi une réelle pertinence aux formations mises en œuvre

### **Résultats attendus**

Nombre de participants : 200 demandeurs d'emploi, dont : Jeunes de – 30 ans : 150 (75 %).

Durée de formation : 400 heures max.

Participation Pôle emploi : 8 € et Participation FPSPP : Coût horaire de la formation moins la participation Pôle emploi, dans la limite de 7 €

Dans son plan de financement, le FAF.TT s'est basé sur une participation FPSPP de 7 € soit un montant total de 560 000 €

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### **Opération**

L'opération portée par le FAFIH vise la mise en œuvre d'actions de formation validées par une certification du secteur dans le cadre du dispositif POE conjointement avec les conseillers de Pôle emploi.

Conformément à l'appel à projet, l'opération est contractualisée par une Convention-Cadre Nationale entre le FAFIH et Pôle emploi. Elle vise 100 demandeurs d'emploi dont 80 jeunes de moins de 30 ans.

Dans un premier temps, l'OPCA FAFIH vise une action de communication afin d'assurer la bonne connaissance des métiers et valoriser le contrat de professionnalisation auprès des prescripteurs. Il prévoit notamment un kit POE mode d'emploi contenant les fiches métiers du FAFIH, le dépliant contrat de professionnalisation, le dépliant CQP, le descriptif CSP RECAPE.

Enfin, la mise en œuvre de la POE se tient en différentes étapes jusqu'à la signature de la convention « POE » par les parties prenantes :

1. L'entreprise choisit l'organisme de formation accrédité pour dispenser la formation validée par la RECAPE (REConnaissance d'Aptitude à l'Emploi) ou un CQP du secteur. L'ensemble des entreprises ciblées relèvent du champ d'application des CPNE du secteur et de l'OPCA FAFIH.

2. Pôle emploi, l'OF et l'entreprise se réunissent pour définir le plan de formation professionnelle adapté à la situation professionnelle du demandeur d'emploi sélectionné ; la POE étant construite, notamment en fonction de l'activité, de la taille de l'entreprise et de l'activité du candidat dans l'entreprise et de son profil ;

L'OF et l'entreprise, par l'intermédiaire du tuteur, prévoient un positionnement et la construction d'un parcours individualisé.

### **Résultats attendus**

L'opération vise 100 demandeurs d'emploi, dont : 80 niveaux V et infra et 80 jeunes de moins de 30 ans.

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

L'opération se déroule du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 30 juin 2012. Elle concerne la formation de 250 demandeurs d'emploi dans le cadre de la POE, parmi lesquels 100 jeunes de moins de 30 ans.

Cette opération vise à répondre à des enjeux identifiés au sein de la branche, à savoir : favoriser les recrutements dans des secteurs créateurs d'emplois mais peu attractifs et devant palier à de nombreux départs à la retraite, et sécuriser les parcours professionnels, en particulier des saisonniers.

L'opération se décompose en plusieurs objectifs déclinés au sein de la convention signée avec Pôle Emploi :

- sélectionner les bénéficiaires de la POE et définir leurs besoins de formation au regard du poste visé, en s'appuyant notamment sur les outils mis en place par le FAFSEA (grille d'analyse individuelle des besoins de formation), afin d'établir un parcours de formation individualisé,
- cofinancer les actions de formation individualisées et assurer le suivi des bénéficiaires tout au long de leur parcours,
- assurer le suivi qualitatif et financier de l'opération ainsi que l'animation du partenariat avec Pôle Emploi.

Les objectifs visés en termes de sorties sont l'ensemble des débouchés possibles, à savoir des CDI, des CDD de plus de 12 mois et des contrats de professionnalisation, l'objectif étant d'insérer durablement 250 demandeurs d'emploi sur le marché du travail, parmi lesquels 100 jeunes

#### Résultats attendus

Cette opération vise 250 demandeurs d'emploi, parmi lesquels : 138 participants de niveau V et infra, 100 jeunes de moins de 30 ans, soit 40% des bénéficiaires.

Durée moyenne d'une formation : 300h.

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### **Opération**

L'opération « Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi au sein des établissements du secteur sanitaire et médico-social à statut commercial » présentée par FORMAHP comporte deux actions.

La participation de FORMAHP dans la mise en œuvre de la POE s'inscrit dans une véritable dynamique de projet, et dans la continuité des projets socles de connaissances et de compétences, dans le contexte d'un secteur d'activité en tension.

FORMAHP se positionne sur cet appel à projets dans l'objectif de répondre à des demandes individuelles en vue de sécuriser les parcours professionnels individuels et en réponse aux problématiques de recrutements au sein de la branche. FORMAHP a en effet réalisé un diagnostic avec études à l'appui (études et enquêtes internes et externes récentes FORMAHP, COPIL, Pôle Emploi) qui font ressortir de fortes difficultés de recrutement alors que des besoins en main d'œuvre 2011 sont avérés.

Le projet s'inscrit également dans une logique de partenariat auprès de Pôle emploi.

#### **Résultats attendus**

L'opération porte sur 194 bénéficiaires, dont : 70% minimum de jeunes de moins de trente ans, 48% de bénéficiaires de niveaux VI, 43 % de niveau V et V bis, et 88% de femmes.

Durée maximale d'heures théoriques de 210 heures pour les parcours qualifiants.

Durée maximale d'heures théoriques de 70 et 210 heures pour les parcours visant l'acquisition ou l'actualisation d'un socle de compétences et de connaissances spécifiques au travail dans le secteur sanitaire et médico-social.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### **Opération**

L'opération concerne la formation de 800 demandeurs d'emploi dans le cadre de la POE, parmi lesquels 700 jeunes de moins de 30 ans. L'opération comporte une seule action, décomposée en plusieurs objectifs.

#### **1/ Communication et animation du dispositif**

- informer et sensibiliser les entreprises à la POE,
- élaboration d'outils de communication
- prospection des besoins de recrutement des branches professionnelles et des entreprises en lien avec l'observatoire prospectif du commerce et Pôle Emploi,
- animation du dispositif par un chargé de projet national et animation au niveau territorial par les conseillers formation.

#### **2/ Formation de 800 demandeurs d'emploi dans le cadre de la POE**

- identification du parcours de formation adéquat tenant compte des compétences requises par le poste visé ainsi que des compétences du demandeur d'emploi,
- suivi et accompagnement du bénéficiaire tout au long de son parcours de formation,
- encouragement à la poursuite des parcours vers la certification.

Les objectifs visés en termes de sorties sont prioritairement les CDI (70%) et les contrats de professionnalisation (20%), parmi lesquels 700 jeunes de moins de 30 ans (87.5%).

### **Résultats attendus**

Cette opération vise 800 demandeurs d'emploi, parmi lesquels : 82% de niveau V et infra, et 700 jeunes de moins de 30 ans, soit près de 90% des bénéficiaires.

Durée moyenne d'une formation : 124h (initialement 175h).

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### **Opération**

Dans le cadre de cette opération, INTERGROS vise l'accompagnement de 100 bénéficiaires d'une POE et se donne l'objectif d'atteindre le seuil de 25% de bénéficiaires de moins de 30 ans (soit 25 jeunes accompagnés).

L'objectif de l'opération est de permettre aux demandeurs d'emploi de développer les compétences des métiers stratégiques du commerce interentreprises en amont de la prise de poste.

La mise en œuvre du dispositif comporte une phase de sensibilisation et d'information dans les entreprises. L'opération se déroule à titre expérimental.

Au vu des besoins spécifiques en compétences identifiés dans les branches du commerce interentreprises des critères prioritaires en termes de bénéficiaires et de financement ont été identifiés afin de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formations à travers le dispositif de la POE. Les publics visés prioritairement sont les bas niveaux de qualification, les employés et les ouvriers ainsi que les personnes handicapées.

Les jeunes et les femmes seront également visés

#### **Résultats attendus**

Nombre total de participants visé : 100 demandeurs d'emploi dont : Niveaux V et infra V : 55 participants (soit 55%), Jeunes de moins de 30 ans : 25 participants (soit 25%), Femmes : 30 personnes (soit 30%)

Durée moyenne d'une formation : 150 heures.

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### **Opération**

L'action économique de la coopérative s'inscrit dans la circonscription territoriale pour laquelle elle est agréée. Elle est directement intégrée dans le tissu économique local et elle contribue largement à l'animation et à la valorisation du territoire. Enfin, elle se caractérise par une grande diversité de métiers.

De la TPE locale au groupe coopératif à dimension internationale, toutes les coopératives sont ancrées dans les bassins de production agricole de leurs sociétaires.

En organisant les débouchés des agriculteurs régionales, en structurant les filières agroalimentaires ou non alimentaires souvent jusqu'au produit fini, elles fixent sur leurs territoires des activités de première ou de seconde transformation porteuses de valeur ajoutée et d'emplois directs et induits.

Le projet POE s'inscrit dans ce contexte qui nécessite de manière assez fréquente de trouver des modalités d'intégration, permettant d'articuler le marché de l'offre et de l'emploi à celui de la demande. L'opération permet à un employeur ayant déposé une offre d'emploi sur le réseau de Pôle Emploi de préparer un demandeur d'emploi à intégrer son entreprise grâce à une action de formation permettant la montée en compétences et l'adaptation au poste correspondant à l'offre proposée.

#### **Résultats attendus**

L'opération vise 20 participants dont : 6 femmes, 14 hommes, 50% des participants sont de niveaux V et infra, 40% des participants sont ouvriers, 70% des entreprises visées sont des TPE et PME et 50% des participants de moins de 30 ans.

Durée maximale 400h

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### **Opération**

Cette opération vise la formation de 350 demandeurs d'emploi, dont 50 % de jeunes de moins de 30 ans, pressentis pour occuper un poste dans le secteur du Bâtiment. Conformément au cadre légal du dispositif POE individuelle, ce poste aura préalablement fait l'objet d'un dépôt d'offre d'emploi auprès de Pôle emploi. Par la suite, un processus pluripartite s'engagera entre Pôle emploi, l'AREF concernée, l'entreprise et un organisme de formation afin de former le demandeur d'emploi et de s'assurer de sa bonne intégration au sein de l'entreprise.

Les formations dont bénéficieront les participants dureront en moyenne 350 heures, et porteront, pour la plupart, sur des « techniques métier du Bâtiment ». Dans le cadre de cette opération partenariale, l'OPCA apportera, via ses structures régionales, les AREF, ses connaissances métiers dans le secteur du Bâtiment conférant ainsi une réelle pertinence aux formations mises en œuvre. Le pilotage du projet sera assuré par le GFC, l'opérateur commun aux OPCA Bâtiment et Travaux publics en matière de gestion de projet.

#### **Résultats attendus**

Nombre total de participants : 350 demandeurs d'emploi dont : Niveaux V et infra : 312 participants (soit 89 %), Jeunes de moins de 30 ans : 175 participants (soit 50 %)

Durée moyenne de formation : 350 heures

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### **Opération**

Cette opération vise la formation de 275 demandeurs d'emploi, dont 25 % de jeunes de moins de 30 ans, pressentis pour occuper un poste dans le secteur des Travaux Publics. Conformément au cadre légal du dispositif POE individuelle, ce poste aura préalablement fait l'objet d'un dépôt d'offre d'emploi auprès de Pôle emploi. Par la suite, un processus pluripartite s'engagera entre Pôle emploi, l'AREF concernée, l'entreprise et un organisme de formation afin de former le demandeur d'emploi et de s'assurer de sa bonne intégration au sein de l'entreprise.

Les formations dont bénéficieront les participants dureront en moyenne 350 heures, et porteront, pour la plupart, sur des « techniques métier des Travaux Publics ».

Dans le cadre de cette opération partenariale, l'OPCA apportera, via ses structures régionales, les AREF, ses connaissances métiers dans le secteur des Travaux Publics conférant ainsi une réelle pertinence aux formations mises en œuvre. Le pilotage du projet sera assuré par le GFC, l'opérateur commun aux OPCA Bâtiment et Travaux publics en matière de gestion de projet

#### **Résultats attendus**

Nombre total de participants : 275 demandeurs d'emploi dont : Niveaux V et infra : 247 participants (soit 90 %), Jeunes de moins de 30 ans : 69 participants (soit 25 %)

Durée moyenne de formation : 350 heures

## OPCA TRANSPORTS

*Convention-cadre du 15 mars 2010  
OPCA – POE*

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

L'OPCA TRANSPORTS et Pôle emploi (tant au niveau national que régional) ont pris conscience des enjeux de la POE qui pourra répondre aux besoins des TPE / PME des secteurs des transports. Ils souhaitent également participer répondre à la déperdition à venir des salariés des secteurs des transports en privilégiant l'accès à la POE aux jeunes de moins de 30 ans afin de leur :

- faciliter l'accès à cette profession,
- donner les moyens d'y faire une carrière professionnelle.

L'opération devrait permettre :

- l'engagement de 750 dossiers de POE entre le 01/01/11 et le 31/12/11 dont 275 jeunes de moins de 30 ans, dont 250 POE de 400 heures et 500 POE de 300 heures.

En termes qualitatifs, l'opération vise à :

- Faciliter le recrutement pour les TPE / PME du secteur (représentant 93% des entreprises),
- Faciliter l'accès à la profession pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans ayant des difficultés d'accès à l'emploi,
- Favoriser le retour à l'emploi rapide pour répondre aux besoins d'urgence des demandeurs d'emploi (accéder à l'emploi rapidement) et aux besoins d'urgence des entreprises (avoir un salarié formé rapidement).

#### Résultats attendus

Nombre de participants visés : 750, dont 150 femmes, tous de niveau d'instruction V et infra et employés et ouvriers.

- Nombre de jeunes de moins de 30 ans : 275

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Après la crise économique et financière de la fin 2008, certaines entreprises connaissent une reprise d'activité et donc une reprise des recrutements. En effet, les équipes de production doivent être renforcées afin de répondre aux commandes passées.

En outre, il existe une désertion des filières d'enseignement industriel. Cela a pour conséquence la raréfaction des compétences industrielles, ce qui engendre des difficultés de recrutement.

Face à ces deux constats, l'OPCAIM a souhaité se positionner sur l'AAP POE afin de permettre :

- aux entreprises de faire face aux difficultés de recrutement sur certains métiers industriels en tension par le recrutement d'une personne formée
- aux demandeurs d'emploi d'accéder à l'emploi par une montée en compétences sur un emploi donné

La POE consiste en la mobilisation d'une action de formation nécessaire à l'acquisition de compétences requises pour un emploi qui aura fait l'objet d'une offre d'emploi déposée auprès de Pôle Emploi et correspondant à la zone géographique définie dans le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour la conclusion d'un CDD de plus d'un an, d'un CDI, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation de plus de 12 mois.

En raison du contexte de la branche, l'OPCAIM souhaite donner la priorité à des formations à caractère industriel.

L'OPCAIM prévoit le formation de 500 participants dont 125 jeunes de moins de 30 ans (25% du nombre total de participants) ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

### Résultats attendus

500 POE 125 jeunes de moins de 30 ans (25%), 293 personnes de bas niveaux de qualification (59%), 175 seniors (35%)

La durée moyenne des formations est de 200 heures.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Dans le cadre de cette opération, le réseau OPCALIA vise l'accompagnement de 750 bénéficiaires d'une POE et se donne l'objectif d'atteindre le seuil de 30% de bénéficiaires de moins de 30 ans (soit 226 jeunes accompagnés).

L'engagement d'OPCALIA porte sur le cofinancement des coûts pédagogiques des parcours de formation d'une moyenne de 370 heures.

En référence au cadre légal du dispositif de la POE les formations cofinancées par OPCALIA avec l'appui du FPSPP permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir les compétences requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise auprès de Pôle Emploi.

Elles sont réalisées par un organisme de formation externe ou interne à l'entreprise (organisme déclaré auprès des services de l'Etat).

Pour permettre la mise en œuvre de cette opération, OPCALIA mobilise ses ressources sur la démarche tutorale, le plan de communication et l'ingénierie inhérente à la mise en œuvre (coût de coordination, ingénierie territoriale, contrôle externalisé des dépenses).

Une évaluation *in itinere* de l'opération est également prévue.

### Résultats attendus

Nombre total de participants visé : 750 demandeurs d'emploi dont : Niveaux V et infra V : 390 participants (soit 52%), Jeunes de moins de 30 ans : 226 participants (soit 30%), Femmes : 375 (soit 50%)

Durée moyenne d'une formation : 370 heures.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Dans le cadre de cette opération, PLASTIFAF vise l'accompagnement de 100 bénéficiaires d'une POE et se donne l'objectif d'atteindre le seuil de 30% de bénéficiaires de moins de 30 ans (soit 30 jeunes accompagnés).

L'engagement de PLASTIFAF porte sur le cofinancement des coûts pédagogiques des parcours de formation d'une moyenne de 400 heures.

En référence au cadre légal du dispositif de la POE les formations cofinancées par PLASTIFAF avec l'appui du FPSPP permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir les compétences requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise auprès de Pôle Emploi. Elles sont réalisées par un organisme de formation externe ou interne à l'entreprise

### Résultats attendus

Nombre de participant visé : 75 ; Bas niveaux : 67% de niveaux V et infra V ; Jeunes de moins de 30 ans : 30% ; Femmes : 27%.

Durée moyenne prise en charge : 400 heures.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### **Opération**

La Branche professionnelle du secteur sanitaire, social et médico-social, souhaite prendre appui sur le partenariat mis en place entre Pôle Emploi et Unifaf pour permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à des formations leur permettant de s'insérer durablement dans les associations du secteur. Pour cela, Unifaf souhaite prendre appui sur le dispositif de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi qui permet de répondre à des besoins très précis de recrutement des employeurs du secteur.

L'opération « Faciliter l'accès à l'emploi durable des demandeurs d'emploi dans le secteur sanitaire social et médico-social » portée par UNIFAF a pour objectif de faire bénéficier 60 demandeurs d'emploi de la POE afin d'assurer leur retour à l'emploi d'une part tout en répondant aux besoins de recrutement des employeurs du secteur.

Unifaf souhaite promouvoir la POE auprès de ses adhérents comme un des outils permettant de fluidifier le recrutement, l'intégration et au delà, la fidélisation des salariés. Plus précisément, il s'agit d'attirer dans la Branche des demandeurs d'emploi et particulièrement les publics jeunes de moins de 30 ans en vue notamment d'assurer le renouvellement des salariés et de remplacer les départs en retraite.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la Convention-Cadre Nationale UNIFAF-Pôle Emploi signée le 7 mars 2011.

### **Résultats attendus**

Formation de 60 demandeurs d'emploi, dont :

- 21 de moins de 30 ans,
- 40 issus de TPE/PME,
- 45 de niveau V et infra

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### **Opération**

Dans un contexte professionnel particulier, à savoir celui des professions réglementées qui requièrent la détention du diplôme du ministère de tutelle des professions, le dispositif POE apparaît comme un outil :

- d'accompagnement des entreprises adhérentes dans leur recrutement et leur recherche de compétences
- d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

L'OPCA PL précise que 30 à 50% des entreprises déclarent avoir des difficultés de recrutement. Environ 80% de ces difficultés proviennent de l'absence de profils adaptés.

Dans ce contexte l'OPCA PL souhaite se positionner sur l'AAP POE.

Le dispositif POE consiste en effet en la mobilisation d'une action de formation nécessaire à l'acquisition de compétences requises pour un emploi qui aura fait l'objet d'une offre d'emploi déposée auprès de Pôle Emploi pour la conclusion d'un CDD d'au moins 12 mois ou d'un CDI. L'OPCA PL n'envisage que ces deux types de contrats comme sortie.

#### **Résultats attendus**

L'opération présentée par l'OPCA PL vise 39 participants dont 28 jeunes de moins de 30 ans (72% du nombre total de participants) ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Parmi les participants : 72% jeunes de moins de 30 ans.

Durée moyenne de formation : 80 heures (évaluations préformatives + action de formation).